



MUNICIPALITE DE SALVAN

ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 6.12.2021

PROCES-VERBAL

En date du 12 novembre 2021, par affichage public dans les différents villages de la commune, sur le site internet ainsi que par l'envoi du journal communal et d'un tout-ménage, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 6 décembre 2021. L'Assemblée bourgeoisiale a eu lieu à 19h00 au complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil bourgeoisial sont présents. L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée bourgeoisiale et salue les participants au nom du Conseil bourgeoisial, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Ordre du jour de l'Assemblée bourgeoisiale :

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Budget de la Bourgeoisie 2022 et planification financière 2023-2025
- 4) Approbation du budget de la Bourgeoisie 2022
- 5) Divers

Aucune modification n'a été requise dans les délais légaux.

Point 1 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 14.06.21 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour :

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Jean-Ami Revaz et Mme Laura Décaillet.

Point 3 de l'ordre du jour :

Il est fait lecture du message introductif concernant la Bourgeoisie.

Il est fait lecture des comptes (voir chiffres ci-après).

Remarques accompagnant la lecture du budget :

<i>Catégorie de compte</i>	<i>Remarque</i>
811 Agriculture	Nous recherchons un repreneur pour Barberine
890 Carrière	Depuis l'ouverture en 2011, la carrière a rapporté CHF 500'000.- à la Bourgeoisie. La concession actuelle se termine en 2026. Nous serons en dessous de ce qui avait été estimé en 2010.

A noter qu'avec l'entrée en vigueur du MCH2, nous sommes désormais limités en terme d'amortissement. Dès lors, un résultat de CHF 24'586.98 apparait pour le budget 2022.

Des investissements sont prévus en 2022 : CHF 20'000.- pour la rénovation de la route de la Creusaz et CHF 10'000.- pour les Gorges du Dailley.

Point 4 de l'ordre du jour :

Vote : Il est demandé à l'Assemblée de valider le budget 2022 tel que présenté.

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est approuvé à l'unanimité

Point 5 de l'ordre du jour :

Dans les divers :

Ce point est traité lors de l'Assemblée Primaire Communale.

L'assemblée est levée à 19h30.

Le Président :
PIASENTA Florian

Le Secrétaire:
GILARDI Cédric

Salvan, le 10 décembre 2021